



Direction interrégionale Nord  
Division Observation  
18 rue Elisée Reclus  
CS 60007  
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

PREFECTURE DU NORD  
Direction de la Coordination des Politiques  
Interministérielles  
Bureau des installations classées pour la  
protection de l'environnement

Affaire suivie par : Barbara Dugardin  
Téléphone : 03 30 67 66 72  
Courriel : reseau.lille@meteo.fr

Villeneuve d'Ascq, le 26 juillet 2018

**OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**  
**REF: AEU\_59\_2018\_59\_Projet éolien d'Ostrevent**

Madame, Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur les communes d'Auberchicourt, Emerchicourt et Monchecourt (59). Selon votre dossier, ce parc éolien se situerait à une distance supérieure à 45 kilomètres du radar<sup>1</sup> le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Taisnières en Thiérache).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Recevez mes meilleures salutations.

La Responsable de la Division Observation  
pour Météo France Nord

Thérèse Escartin

Copies: D, OBS/D, DSO/CMR/ERF/DA, Sec, chrono

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <https://pro.meteofrance.com> (avec identifiant : radeol et mot de passe : rad258eoLIEN!D ))